

# Malade du Covid, elle raconte la difficulté de gérer un jeune autiste

Sabine (\*) est la tutrice d'un jeune autiste de 20 ans accueilli à l'institut médico-éducatif du Cateau-Cambrésis. Elle a contracté le Covid et raconte la difficulté de gérer le quotidien.

PAR JUSTINE CANTREL  
cambrai@lavoixdunord.fr

## LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

Depuis des mois, crise sanitaire oblige, Sabine<sup>(1)</sup>, 51 ans, a « quasiment annulé » sa vie sociale. Elle télé-travaille, limite ses contacts, n'est pas partie en vacances. Si elle a respecté scrupuleusement ces précautions, c'est pour protéger ses parents, âgés de plus de 80 ans et son neveu. Elle est la tutrice de Maxime<sup>(2)</sup>, un jeune autiste accueilli à l'institut médico-éducatif Le Bois fleuri du Cateau-Cambrésis.

Le 1<sup>er</sup> septembre, Maxime, interne du lundi au vendredi, fait sa rentrée. Il passe le week-end suivant avec sa tante et ses grands-parents. Le mercredi, Sabine décèle de premiers symptômes du Covid-19 : « J'avais la tête très lourde, mal partout, comme une grippe, une fatigue intense », décrit-elle. Le lendemain, l'IME lui demande d'aller recher-



Toute la famille a contracté le virus : Sabine, son neveu et ses grands-parents...  
PHOTO ILLUSTRATION SAMI BELLOUMI

cher son neveu, présenté comme « cas contact », bien qu'asymptomatique. Leurs deux tests s'avèrent positifs. « J'ai dû l'emmener avec moi à l'hôpital, car j'avais de difficultés à respirer... », raconte sa tante. Finalement, elle en sort rapidement.

## L'IME ET L'ARS VISÉS

Entre-temps, les grands-parents, également malades, sont aussi testés positifs au coronavirus. « C'était la panique », avoue Sabine, qui s'isole chez eux dans la Sambre, parce que, « seule, je n'y arrivais plus. Le pire, ce n'est pas la fièvre mais les problèmes respiratoires. Ça prend tout le corps. À trois, on s'entraînait. » La difficulté, c'était de s'occuper de son neveu. « Il a 20 ans, mais un physique de 14 ans et 2 ans d'âge mental. Il ne parle pas, il faut l'emmener aux toilettes, le laver... » explique Sabine. Inquiète, elle avait même rédigé une lettre dans laquelle elle listait le traitement et décrivait le handicap de Maxime, « au cas où je devais être

hospitalisée, pour que quelqu'un s'en occupe... »

Ce qui « scandalise » Sabine, c'est d'avoir « attrapé le virus de façon absurde », considère-t-elle, après des mois de prudence. Car selon l'assurance maladie qui l'a contactée, Maxime aurait été le cas contact d'une éducatrice de l'IME, testée positive au virus dès début septembre. Sabine met en cause la responsabilité de l'établissement et de l'Agence régionale de santé : « Ça me paraît une évidence de se faire tester, quand on gère des jeunes en situation de handicap mental. C'est très simple et ça ne coûte rien ! » L'ARS affirme « recommander » le dépistage systématique du personnel après les vacances. Qu'il ne soit pas obligatoire, « ça me choque », admet Sabine. Aujourd'hui, Maxime a repris l'IME. Sa tante affirme : « À court terme, je n'ai plus peur, il est immunisé, mais je ne sais pas pour combien de temps. » Elle, est toujours mal en point. ■

(1) Prénoms d'emprunt.

## Retour à la normale, selon l'IME

L'institut médico-éducatif du Cateau-Cambrésis a dû fermer ses portes (sauf celles de l'internat permanent), suite à la détection d'un foyer épidémique. La situation est revenue à la normale, même si quelques jeunes ne sont pas encore revenus. Aucun des cas détectés n'a dû être hospitalisé. Selon le directeur, Olivier Goffart, le protocole sanitaire a été respecté, « les adultes portent le masque 100% du temps, nous mettons en place les mesures barrières, même dans les transports », assure-t-il.

“ Qui dit que le virus ne venait pas de l'entourage d'un enfant ? C'est très compliqué de savoir... ”

Avec l'Agence régionale de santé, il travaille pour tenter d'expliquer l'origine du foyer. « On ne trouve pas », regrette-t-il. Mais il tient à préciser : « Nous sommes 300 personnes, salariés et enfants. On est une microsociété, tout est démultiplié. » Pour lui, difficile de mettre en cause tel ou tel éducateur : « Qui dit que le virus ne venait pas de l'entourage d'un enfant ? C'est très compliqué de savoir... »

Alors pourquoi un éducateur en particulier a-t-il été cité ? Selon le di-



recteur, seuls les noms des volontaires s'étant manifestés auprès des autorités de santé sont divulgués. Le protocole sanitaire de la structure a été de nouveau renforcé et ajusté ces derniers jours, de manière à « garantir l'application des gestes barrières auprès de ce public fragile », souligne l'ARS. ■

Après plusieurs jours de fermeture, l'IME a rouvert avec un protocole renforcé.

**SOLIDAIRE  
JUSQU'AU BOUT DES YEUX !**

**PARTICIPEZ À UNE ACTION  
SOLIDAIRE ET RECEVEZ**

JUSQU'À **-80€**  
DE VOTRE  
FACTURE\*



**Optique  
Lepreux**

4, rue de Saint-Quentin  
59540 CAUDRY

Tél. 03 27 85 01 66

Du lundi au samedi  
de 9h30 à 19h

[optiquelepreux.com](http://optiquelepreux.com)

[f /OptiqueLepreux](https://www.facebook.com/OptiqueLepreux)

**EXPERT  
EN SANTÉ  
VISUELLE**

**SOLESMES  
Optique**

22, rue de Selle  
59730 SOLESMES

Tél. 03 27 37 33 87

Lundi 14h-19h

Mardi au samedi 9h-19h

[www.solesmes-optique.fr](http://www.solesmes-optique.fr)

\* Voir conditions en magasin.  
Valable jusqu'au 31 octobre 2020

\* En partenariat avec une association caritative, reprise 40€ de votre ancien équipement correcteur pour tout achat d'un nouvel équipement complet (1 monture + 2 verres correcteurs blancs ou solaires) d'un montant minimum de 249€ en verres unifocaux ou reprise 50€ de votre ancien équipement correcteur pour tout achat d'un nouvel équipement d'un montant min. de 549€ en verres progressifs. Valable pour correction de -6 à +4 Di. 2 (et add. 0,75 à 3,50 pour les progressifs). Une seule reprise par nouvel équipement acheté. Offre non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles ou réductions tarifaires négociées avec les mutuelles et autres organismes de complémentaire santé, et hors primes A, valable du 31/08/20 au 31/10/20, non échangeable avec d'autres promotions en magasin, sans possibilité d'échange contre le versement de la somme correspondante. Les montures et verres correcteurs sont des dispositifs médicaux de santé réglementés qui portent à ce titre le marquage CE.

2000680194VD